

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE DETACHEMENT
DEROGATOIRE DES BOETH
au terme de la période de détachement**

organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Une session de la commission de détachement dérogatoire des BOETH, organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie s'est réunie le 9 janvier 2025, en visio conférence à Annecy.

La séance est ouverte à : 09 H 00
La séance est clôturée à : 10 H 00

Composition de la commission :

- Mme Nathalie COMBARET, **Présidente de la commission**
(le Président du CDG 74 ou la personne qu'il désigne appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès)
- Mme Anne FAUCONNET, **Personnalité compétente dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**
(désigné par le Président du CDG 74)
- M. Rémi FABRE, **1^{er} adjoint au maire** de la mairie de Loisin

Après audition du candidat, la commission propose l'intégration sur le nouveau cadre d'emplois au terme de la période de détachement l'agent figurant sur la liste ci-dessous, dressée pour chaque collectivité par ordre alphabétique :

- Mairie de LOISIN :

Nom	Prénom
CAUDROIT	Nadège

Fait à Annecy, le 9 janvier 2025 à 10 H 00

SIGNATURE des membres de la commission :

- La Présidente de la commission, Nathalie COMBARET :
- La personnalité compétente en insertion, Anne FAUCONNET :
- Le représentant RH de la collectivité, Rémy FABRE :



Affiché dans la Collectivité (ou publié sur le site internet de la Collectivité) le : 16/01/2025
Publié sur le site internet du CDG 74 le : 16/01/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.